

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Courçais sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 11 juin 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 28

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL., GOMES I., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A., LECLERC C., CHARRET T.,

Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Tourisme en Pays d'Huriel pour l'organisation d'Anim'été 2026

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'association Tourisme en Pays d'Huriel assure, pour le compte de la Communauté de communes, l'organisation du programme d'animations estivales « Anim'été » ;

Considérant qu'« Anim'été » constitue l'un des principaux dispositifs d'animation du territoire ;

Considérant que des évolutions indépendantes de la volonté de l'association ont entraîné une augmentation du coût d'organisation de l'édition 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'attribuer une subvention complémentaire de 1 500 € à l'association Tourisme en Pays d'Huriel pour l'organisation d'Anim'été 2026 ;
- ✓ Autorise le Président à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent ;
- ✓ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 23 juin 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

